



Une Terre Culturelle propose une mission de VALORISATION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE Marseille

12 mois à partir de avril/mai 2018

SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE

Tu effectueras ta mission au sein du Centre Social Frais Vallon (Marseille 13ème).

- Collecter et référencer des supports, des outils et des oeuvres réalisés jusqu'à aujourd'hui.
- Mettre en place des événements internes et externes pour valoriser le patrimoine artistique du Centre Social.
- Production de supports de communication visuelle (affiche, flyer, diaporama, carte postale...).
- Organiser et animer des ateliers créatifs pour un public jeune.
- Accompagner et/ou proposer des sorties culturelles (cinéma, théâtre, opéra, débats, conférences...).
- Participer à la mise en place d'un échange de jeunes avec Une terre culturelle.

Dans le cadre de ton volontariat, tu auras aussi l'espace pour mettre en place de nouveaux projets, en fonction de tes envies et de tes compétences.

Infos et candidature:
volontariat@uneterreculturelle.org
04 91 06 63 18

Association Une Terre Culturelle
93 boulevard Barry, bat D2
13013 Marseille
04 91 06 63 18



uneterreculturelle.org / uneterreculturelle.blogspot.fr
Facebook : Une Terre Culturelle



Tu as entre 18 et 25 ans ? Tu souhaites vivre une expérience de terrain enrichissante ?
Le Service Civique est fait pour toi !

Mais c'est quoi le Service Civique ?

- Un engagement citoyen reconnu et valorisé.
- Une chance de vivre de nouvelles expériences, de voyager.
- L'opportunité de se rendre utile...Et de faire bouger la société.

Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme.

Infos pratiques :

L'indemnité est de 472,97 + 107,58 euros par mois (soit 580,55 euros).
Pour 26 heures de mission par semaine.

Le Service Civique te permet de suivre deux formations :

- Une formation PSC1 (premiers secours)
- Une formation civique et citoyenne (formation à la pédagogie interculturelle d'au moins deux semaines).

Il est possible de percevoir une bourse supplémentaire de 107,66 euros si :

- Tu es bénéficiaire du revenu de solidarité active (rSa) ou si tu appartiens à un foyer bénéficiaire du rSa ;
- Tu es titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5ème ou 6ème échelon.